



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Seules les paroles prononcées font foi !

Assemblée annuelle 2023 Association fribourgeoise des agent-e-s d'administration communale (AFAAC)

16 novembre 2023, Ursy

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Madame la Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

« Une secrétaire de mairie, c'est trois têtes, des multibras et quinze jambes » !

Tel était le titre du journal français Le Monde d'hier ! Le quotidien y dépeignait le travail des « secrétaires de mairie », qui jonglent entre d'innombrables tâches, de l'état civil aux questions de voiries, en passant bien sûr par l'accompagnement des élus.

Cet article traitait d'un projet de loi que les députés français sont en train d'examiner, visant à revaloriser la profession.

Il y a bien sûr quelques différences entre votre réalité quotidienne et celles de nos voisins. Mais bien des phrases du projet de loi pourraient être reprises telles quelles chez nous :

« Les secrétaires de mairie exercent des fonctions essentielles dans l'organisation des communes. Ils accompagnent le maire et les élus municipaux dans l'organisation communale du quotidien et dans les projets d'avenir, tout en garantissant le bon fonctionnement de l'administration communale. »

ou encore

« Ces missions requièrent une grande polyvalence, de la technicité, de la disponibilité ainsi que le sens aigu de l'adaptation. » Ces paroles sont évidemment également adressées aux caissiers communaux et les autres fonctions de l'Administration communale.

Je pense que vous vous reconnaissez dans ces propos du rapport destiné à l'Assemblée nationale !

Evidemment, nos voisins français ont prévu une loi spéciale pour revaloriser le métier. En bon libéral, je ne suis personnellement pas convaincu qu'un texte de loi soit le plus adapté. Je crois plutôt aux actes concrets. Mais je partage la même préoccupation. Votre fonction est essentielle pour la vie et le fonctionnement de notre premier niveau institutionnel.

Vous êtes bien souvent les premiers visages des services publics, ceux vers qui les gens se tournent dès qu'ils ont un problème, peu importe que ce problème relève de la commune, de la préfecture, d'un service central de l'Etat ou même de la Confédération.

Votre disponibilité est déterminante pour que ces personnes ne se sentent pas laissées pour compte, dans les petits et les grands problèmes de leur vie.

L'autre facette est évidemment votre contribution au travail des élus. Vous le savez, j'ai eu le privilège de siéger quelques années au sein d'un exécutif communal.

Je peux témoigner de l'importance de l'administration, en dirigeant deux départements et en assurant une Présidence, sans elle tout cela serait impossible. Y compris et surtout dans une commune de petite taille. Pour exercer la mission que la population leur a confiée, les élus doivent pouvoir compter sur votre appui, vos connaissances et vos connaissances.

Là se trouvent les fondations de notre système de milice, qui garantit une très grande proximité des autorités et de la population.

Ce double rôle est très exigeant, j'en suis conscient, et je me réjouis de voir le rôle de l'AFAAC, comme celui des deux autres associations alémaniques.

L'entraide et les conseils sont fondamentaux dans une profession où les réalités du terrain peuvent être totalement différents d'une commune à une autre.

J'ai dit tout à l'heure que la tendance hexagonale à tout mettre dans des lois ne me convainquait pas. Mais il y a tout-de-même une loi importante, qui est justement en cours de révision totale. Je veux bien sûr parler de la loi sur les communes.

Votre présidente participe à l'un des groupes de travail, et cet apport du terrain est au cœur du projet. Mon souhait est de voir cette nouvelle loi, qui devrait être mise en consultation d'ici une année, apporter plus de liberté aux communes.

Tout cela dans le but de permettre aux autorités de pouvoir offrir les meilleures prestations, adaptées aux besoins de la population qu'elles connaissent si bien.

Mais qui dit liberté dit aussi responsabilité. Et je ne vous cacherais pas que le refus du 1^{er} paquet du DETTEC m'inquiète. Elle porte un coup à l'autonomie communale.

Voir des élus communaux faire campagne pour rejeter un projet qui visait à confier plus de tâches au niveau local, en laissant entendre, voire en affirmant que les communes étaient incapables d'assumer ces tâches est extrêmement préoccupant et surtout faux tant le travail des communes est de qualité.

La tendance à refuser toute nouvelle tâche et toute nouvelle charge risque d'entraîner un mouvement de centralisation vers le canton que je ne soutiens pas.

Je suis au contraire convaincu que la proximité est essentielle, et que c'est à elle que nous devons de vivre dans un canton où il fait bon vivre. J'espère donc vivement que nous pourrons, grâce à la révision de la LCo, donner un nouvel élan, un élan positif, à nos communes.

Une chose est certaine toutefois : cette dynamique ne sera possible que grâce à vous et à votre engagement au quotidien pour assurer le fonctionnement de nos communes.

Au nom du Conseil d'Etat, je tiens à vous remercier de votre précieux engagement et vous souhaite une très belle fin d'assemblée.